

**Commune de L'Albenc**  
**Département de l'Isère**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 MAI 2016**  
**COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL**

Date de convocation : 28/04/2016  
Nombre de conseillers : en Exercice 15  
Présents 13  
Votants 13

L'an deux mille seize et le 3 mai, à vingt-heures, le Conseil municipal de L'Albenc, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine ZAMORA, Maire.

Présents :

Mmes et Ms Ghislaine ZAMORA, Christelle GUIONNEAU, Catherine STUCK, Patrick BURRIAND, Gérard CAMBON, Christian JOLLY, Alexandre PICAT, Anne-Laure ROUQUAIROL, Christian MATHIEU, Marlène MANTEGARI, Brahim BASRI, Alexis BOUCHERAND, Nathalie LYONNE.

Excusées: Véronique SCARINGELLA et Marjory LUYTON

**Nomination d'un secrétaire de séance**

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Christelle GUIONNEAU, secrétaire de séance.

**Madame le Maire demande l'autorisation** au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour de la séance concernant une délibération portant sur le droit de place pour la vogue.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil autorise le maire à rajouter ce point.

**1-Approbation du compte-rendu du dernier conseil** : questions et observations

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

## 2- DM budget annexe erreurs techniques n°1

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM</b>	<b>68 100.00 €</b>	<b>- 68 100.00 €</b>	<b>68 100.00 €</b>	<b>68 100.00 €</b>
<b>040 opérations d'ordre entre section</b>	<b>68 100.00 €</b>	<b>- 68 100.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
1641/040	68 100.00 €	- 68 100.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>68 100.00 €</b>	<b>68 100.00 €</b>
1641/16	0.00 €	0.00 €	68 100.00 €	68 100.00 €
<b>Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM</b>	<b>22 000.00 €</b>	<b>- 11 000.00 €</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>22 000.00 €</b>
<b>65 Autres charges gestion courante</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>- 11 000.00 €</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>11 000.00 €</b>
654/65	11 000.00 €	- 11 000.00 €	0.00 €	0.00 €
6541/65	0.00 €	0.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €

Tableau récapitulatif

	Budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Budget après DM
<b>Total général des dépenses d'investissement</b>	75 100.00 €	- 68 100.00 €	68 100.00 €	75 100.00 €
<b>Total général des recettes d'investissement</b>	340 983.87 €	0.00 €	0.00 €	340 983.87 €
<b>Total général des dépenses d'exploitation</b>	169 803.06 €	- 11 000.00 €	11 000.00 €	169 803.06 €
<b>Total général des dépenses d'exploitation</b>	169 803.06 €	0.00 €	0.00 €	169 803.06 €

La Maire informe l'assemblée que la modification concerne le budget annexe : commerces et logements et fait suite à deux incidents techniques. L'un a impacté le remboursement de crédit en opération d'ordre (040) au lieu des opérations réelles (CH16). L'autre concerne le compte 654 qui n'est pas réglementaire. Il convient donc d'imputer l'admission en non valeur au 6541.

La maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette modification.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte la modification pour un montant tel que décrit ci-dessus.

### **3- Délibération droit de préemption**

#### **OBJET : REAFFIRMATION DU DROIT DE PREEMPTION**

Vu la Délibération du 10 octobre 1991 instaurant le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur la Commune de l'Albenc,

Vu la délibération du 24 novembre 1995 étendant le droit de préemption urbain jusqu'au chemin sous le château, le bas de la route de Pierre Brune, le lotissement l'Etournel et terrain Chapel, la voie ferrée englobant les bâtiments place de la gare, le long du CD35 et toute la zone U du Village,

Vu l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour la commune de l'Albenc le 31 mars 2008, modifié le 16 décembre 2010,

Madame la Maire rappelle que le droit de préemption permet à une personne publique, et notamment la commune de l'Albenc, d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise).

Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite.

Elle réaffirme le droit de préemption urbain étendu dans le contexte du Plan local d'Urbanisme mis en œuvre sur la commune.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le droit de préemption urbain étendu.

### **4- Délibération portant sur les subventions aux associations**

#### **BUDGET GENERAL : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La Maire donne au conseil municipal la liste des subventions aux associations à prévoir au budget 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'attribution des subventions comme établie dans la liste ci-après :

- Espace Nature Isère	855 €
- Amicale boules	285 €
- Amicale des donneurs de sang	76 €
- MFR de CHATTE	90 €
- ACCA	95 €
- Club de l'âge d'or	295 €
- Comité des fêtes	1300 €

- IMP section Vinay	90 €
- MJC pour le fonctionnement	3 183 €
- MJC pour les activités	4 227 €
- Restos du cœur de saint Marcellin	200 €
- Sou des écoles pour le fonctionnement	1 000 €
- - Souvenir Français	30 €
- UMAC	40 €
- USARG (rugby)	3 000 €
- MJC pour école de Roller hockey	720 €
- MJC pour école de Badminton	180 €
- Ecole de Rugby	225 €
Total :	15 891 €

## **5- Délibération portant sur la tarification de la cantine scolaire**

### **OBJET : CANTINE SCOLAIRE : TARIF POUR LA RENTREE 2016**

Vu les délibérations du 13 octobre 2000 et du 26 janvier 2001 concernant notamment les modalités d'accueil pour les enfants présentant des allergies alimentaires,

Vu le marché passé avec le traiteur Trait 'Alpes,

Madame la Maire rappelle le tarif actuel du repas qui s'élève à 3,40 €.

Tenant compte des frais de fonctionnement de la cantine et la perspective de constituer un nouvel appel d'offres, elle invite le conseil à délibérer sur une augmentation de 3 % environ portant le tarif du repas à la cantine à 3,50 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à 9 voix pour et 4 abstentions, le tarif de 3,50 € pour le repas à la cantine à la rentrée 2016.

## **6- Délibération portant sur le droit de place pour la Vogue**

### **OBJET : DROIT DE PLACE POUR LA VOGUE**

Madame la Maire rappelle que la Vogue est de nouveau instituée sur le champ de mars de la commune de l'Albenc dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Elle propose d'instaurer un droit de place selon les modalités suivantes :

DROIT DE PLACE	TARIFS 2016
Skooter / gros manège	120,00 €
Tir	50,00 €
Manège enfantin	50,00 €
Loterie	30,00 €
Confiserie	30,00 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la mise en œuvre d'un droit de place lors de la Vogue.

## **7- Questions diverses**

- Proposition d'aménagement de sécurité provisoire

Il s'agit de la route de la scierie sur laquelle est envisagé un système de chicane au niveau du pont, dans le prolongement du chemin piétonnier réalisé le long du CD 35. Dans un premier temps, un marquage au sol sera réalisé par une délimitation de peinture et quelques aménagements sont envisagés pour permettre le passage des piétons.

- Information compteur Linky

Cf. Présentation

- Information fermeture du cabinet dentaire

Le Docteur Chemla a quitté la commune de l'Albenc vendredi 29 avril 2016. Il a été procédé à la restitution du cabinet dentaire et de l'équipement.

- Information SICTOM portant sur les emballages plastiques

Une nouvelle consigne de tri début juin va être donnée : tous les emballages plastiques vont être recyclés. Ainsi, les films entourant les packs d'eau, de jambon, les pots de yaourts seront à trier. Toutes les informations figureront sur les Molok et des campagnes dans les journaux et sur les sites internet vont être déployées par le SMICTOM.

- Information terrain zone économique

- Avis du conseil portant sur la signalétique des panneaux privés

Les panneaux privés des commerçants et entreprises doivent suivre la même logique que les panneaux communaux. Ils seront facturés aux bénéficiaires. Une démarche auprès des propriétaires de panneaux existants va être effectuée.

- Information commission Sud-Grésivaudan TIC le 11 mai à l'Albenc pour les sites internet.
- Information commission pour le bulletin municipal le 18 mai à l'Albenc

- Information budgétaire : pour rappel pour l'école, il a été décidé en commission d'augmenter l'aide aux enfants, cette aide sera donc de 44 € par enfant (au lieu de 43 € l'an passé) et 150 € pour les frais administratifs de direction de l'école, somme inchangée.

- Prochain Conseil municipal le mardi 31 mai 2016 à 20h